

SALPA RESTAURATION
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 10 000€
Siège social : Rue du Pont du Péage
67118 GEISPOLSHEIM
811 043 330 RCS STRASBOURG

18A 23 286

24 SEP. 2018

15 B 1074

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUIN 2018**

Le 15 juin 2018, à 09 heures,

La société LES SECRETS DU CHOCOLAT, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 50 000 € dont le siège social est Rue du Pont du Péage - 67118 GEISPOLSHEIM immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 500 184 429, représentée par Monsieur Jérôme ROUDET, son Président,

Agissant en qualité d'associé unique,

Le commissaire aux comptes de la société, le Cabinet GROSSHUGEL, dûment informé des présentes décisions, étant absent et excusé,

est amenée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement de Monsieur Tony VALENTINI,
- Limitation des pouvoirs du Président,
- Rémunération du président,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Constatation démission du Président

L'associé unique prend acte de la notification de Monsieur Tony VALENTINI du 15 mai 2018 faisant état de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Président de la société à compter du 15 juin 2018.

Conformément à l'article 13 des statuts, le Président peut démissionner de ses fonctions sous réserve de respecter un délai de prévenance d'au moins trois mois.

L'associé unique accepte expressément de dispenser Monsieur Tony VALENTINI de son délai de prévenance, et prend acte de la démission de ses fonctions de Président de la société avec effet à compter de ce jour.

JK
J

DEUXIEME DECISION

Nomination du Président

L'associé unique décide de nommer à compter de ce jour, sans limitation de durée, la société OMNIA HOLDING SA, société anonyme de droit suisse, au capital de 13 380 300 CHF, dont le siège social est Chemin du Plan Praz 111 1936 VERBIER – SUISSE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAS-VALAIS sous le numéro CHE -313.976.248, prise en la personne de son représentant permanent, Monsieur Jean-Philippe BURRUS, né le 10 janvier 1987 à Lausanne (Suisse), de nationalité suisse et demeurant Chemin du Plan Praz 111 – 1936 VERBIER – SUISSE.

Monsieur Jean-Philippe BURRUS en qualité de représentant permanent de la société OMNIA HOLDING, exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des statuts de la Société.

Monsieur Jean-Philippe BURRUS, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice de ce mandat.

TROISIEME DECISION

Limitation des pouvoirs du Président

L'associé unique décide, que, à titre de règle interne non opposable aux tiers, le Président ne pourra, sans l'autorisation préalable de l'associé unique, et par dérogation aux limitations prévues par l'article 13 des statuts, effectuer les opérations suivantes :

- Dans les affaires juridiques et les projets de participation :
 - Création, acquisition ou cession d'entreprises, parties d'entreprises, et participations dans des entreprises,
 - Prise en location-gérance ou acquisition d'un fonds de commerce, mise en location-gérance ou cession d'un fonds de commerce,
 - Signature, modification ou suppression de contrats d'entreprises, de coopération ou autres, dans la mesure où ils se situent hors de la marche courante de la société,
 - Décisions de fond sur nouveaux sites et création, transfert ou fermetures de sites d'exploitation ou de succursales,
 - Changements importants dans des activités (création, extension, restriction et abandon).

- En matière de financement de la Société :
 - Souscription de crédits et de refinancements d'un montant supérieur à 50 000 €,
 - Octroi de prêts et prise en charge de cautions, garanties ou autres, pour dettes de tiers ne faisant pas partie du groupe, hors de la marche courante des affaires,
 - Acquisition cession, hypothèque ou crédit-bail de terrains et droits assimilables.
 - Décisions relatives aux investissements et aux cessions d'actifs pour tout montant supérieur à 50 000 €.

QUATRIEME DECISION

Rémunération

L'associé unique décide que pour l'exercice de ses fonctions, la société OMNIA HOLDING SA ne percevra aucune rémunération.

CINQUIEME DECISION

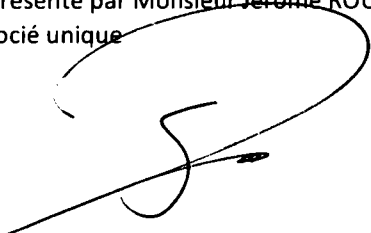
Pouvoirs

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et son représentant permanent.


LES SECRETS DU CHOCOLAT

Représenté par Monsieur Jérôme ROUDET
Associé unique



La société OMNIA HOLDING SA

Représentée par Monsieur Jean-Paul BURRUS

« bon pour acceptation des fonctions de Président »
*Bon pour acceptation des fonctions de
Président*


Monsieur Jean Philippe BURRUS

« Bon pour acceptation des fonctions de représentant permanent »

« bon pour acceptation des fonctions de représentant permanent »